

PROJET D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de Musique
Intercommunale de
Ouistreham Riva-Bella

2023-2027



www.ouistreham-rivabella.fr



Ce projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement.

Ce présent projet d'établissement a pour objectif de définir et de clarifier les objectifs des enseignements et du fonctionnement de l'école de musique et de la mettre en adéquation avec les différents textes et schémas directeurs du ministère de la culture.

I. INTRODUCTION

- a- Historique
- b- Présentation

II. PÉDAGOGIE

- a- La cohérence des études musicales
- b- Effectif
- c- Disciplines
- d- Champs d'intervention
- e- Objectifs

III. BILAN DU PROJET 2008 À 2021

- a- Evolution
- b- Atteinte des objectifs

IV. PERSPECTIVES

- a- Investissement de l'école dans une structure plus élargie
- b- Poursuite des partenariats
- c- Rayonnement élargi
- d- Dynamisme des ensembles

V. CONCLUSION

Annexes :

- Règlement des études
- Règlement intérieur
- Projet pédagogique en musique adaptée
- Projet pédagogique en Formation musicale
- Dossier d'inscription et grille tarifaire en vigueur

I. INTRODUCTION

L'école de musique est un acteur important de la vie culturelle de Ouistreham Riva-Bella. Son but est de développer la pratique artistique pour tous et prioritairement aux enfants.

L'école est force de proposition en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité auprès du plus grand nombre.

L'identité de l'école se caractérise par son ouverture à différentes esthétiques musicales, des innovations pédagogiques et une très forte dynamique de projet.

Elle met en œuvre de nombreuses actions en partenariat avec différentes structures publiques et privées de la ville.

Elle travaille également en lien avec l'Education Nationale en proposant des animations et présentations instrumentales ainsi que des projets pédagogiques communs.

Les principales missions de l'EMIO sont :

- Proposer une offre culturelle large et diversifiée.
- Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'enseignement d'une pratique artistique vivante, allant de la transmission de savoir-faire théorique et technique, au développement du potentiel créatif de chacun.
- Permettre, en donnant aux futurs musiciens la formation la plus complète possible, l'acquisition d'une culture artistique, en favorisant le développement de l'esprit critique et de la curiosité.

Les partenaires historiques et réguliers de l'EMIO sont :

- les villes de l'intercommunalité et du bassin de vie ;
- les structures de ces villes : RPE, bibliothèques, service enfance et jeunesse, Tiers-lieu ... ;
- les associations et orchestres (chorale de Ouistreham Riva-Bella et Union Musicale) hébergées au Pavillon ;
- les écoles (en lien avec l'inspection académique, la CLE) (CM2 et Chorale) ;
- les écoles de musique du territoire (projets inter-écoles, jurys) ;

- le pôle évènementiel de Ouistreham Riva-Bella ;
- des structures ou organisations privées : lieux culturels, EHPAD de Ouistreham Riva-Bella, groupes amateurs ... ;
- des structures publiques (projets) : CHU, Festival et salon du livres de la ville de Caen ... ;
- des structures professionnelles du spectacle vivant (APPAS, CCN) pour des résidences ou collaborations.

a- Historique

Depuis sa création en 1925 sous l'égide de l'Harmonie Municipale, l'Ecole de Musique s'est structurée autour d'un projet d'enseignement musical de qualité et de proximité.

En janvier 2010, l'école de Musique s'est installée dans le Centre socioculturel regroupant ainsi toutes les disciplines en un même lieu et permettant une ouverture sur de nouveaux partenariats.

Depuis septembre 2021, avec l'agrandissement du CSC et l'ouverture du Tiers-lieu, l'école de musique est une des structures composant ce que l'on nomme désormais le Pavillon.

De 1925 à nos jours :

- 1925 : création de l'école de Musique sous l'égide de l'Harmonie Municipale ;
- 1945 : la commune nomme un premier directeur chargé de la direction de l'école de musique et de l'Harmonie Municipale ;
- 1963 : nomination d'un nouveau directeur, à partir de cette date le nouveau directeur est directement rétribué par la commune de Ouistreham Riva-Bella ;
- 1983 : l'école compte peu d'élèves, bien qu'elle accepte les enfants de toutes les communes environnantes, et ce gratuitement. Sous l'impulsion du directeur, l'école entre dans une phase de développement avec le recrutement de nouveaux professeurs diplômés ;
- 1990 : la commune de Riva-Bella décide de signer avec d'autres communes du bassin de vie une convention portant sur la décentralisation des cours et le financement de l'école de musique. A compter de cette date tous les nouveaux recrutements se font sur liste d'aptitude ;

- 2000 : nomination d'un nouveau directeur. L'école ouvre de nouveaux départements (cordes, musiques actuelles) et renforce le département des vents par l'ouverture d'une classe de cor d'harmonie. L'établissement se met en conformité avec les fonctionnements demandés par la Direction de la Musique (articulation en cycles du cursus des études) et ouvre ses portes à de nouveaux publics (adultes et personnes en situation de handicap). Elle renforce son action de diffusion de la musique à l'intérieur et à l'extérieur de la commune. Les interventions en milieu scolaire sont généralisées sur l'ensemble des communes conventionnées qui le souhaitent ;
- 2006 : L'école répondant aux critères demandés par la Direction de la Musique, une demande d'inspection en vue de l'agrément de l'établissement est envoyée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- 2010 : L'école est transférée dans le Centre socioculturel de 1800m2 qui réunit la danse, le théâtre, les arts plastiques, la maison des jeunes, etc... l'école est engagée vers une réflexion importante portant sur la réalisation de projets transversaux au sein de cet espace culturel ;
- 2011 : Nomination d'un nouveau directeur. L'école évolue encore en étant le moteur du festival Jazz Escapes réunissant des artistes renommés, les élèves de l'école de Musique, l'association OJBB (Ouistreham Jazz Big Band) et les scolaires du Calvados ;
- 2014 : Avec la nomination d'une référente famille, l'école se mobilise pour aller vers des publics plus défavorisés ;
- 2015 : Le fort développement du département de musiques actuelles permet la création du festival *Muzact* engageant un partenariat avec des écoles de musiques de l'ancienne région Basse Normandie et proposant une véritable place à la pratique amateur ;
- 2019-2021 : L'école est touchée comme tous les autres établissements d'enseignement par le COVID, la période de restriction et le confinement. La rentrée 2021 fut compliquée avec également l'arrivée d'un nouveau directeur ;
- 2022 : Le conseil municipal demande le transfert de l'école à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, dont elle fait partie, qui a la compétence des établissements culturels et artistiques. L'équipe est en charge de la préparation de ce transfert.

b- Présentation

L'école de Musique de Ouistreham Riva-Bella, établissement d'enseignement artistique de Ouistreham Riva-Bella est placé sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal.

La directrice du Pôle Culture et Education assure la direction de l'établissement, sur un temps partiel puisqu'elle est en charge d'une direction plus élargie, en collaboration avec un enseignant coordinateur pédagogique ayant une décharge de 3 heures sur son temps de face à face pédagogique. Celui-ci assure la coordination des auditions, manifestations et examens, ainsi que la gestion des instruments de musique et de la parthèque.

Un agent, Responsable administratif, assure la facturation et le suivi financier, les inscriptions, la relation avec le public et la gestion des plannings.

L'école fait partie du portefeuille de la Mairie adjointe en charge de la culture et du patrimoine.

L'école de Musique est à vocation intercommunale, à ce jour cinq communes sont signataires d'une convention avec Ouistreham Riva-Bella :

- Bénouville ;
- Colleville-Montgomery ;
- Hermanville-sur-Mer ;
- Lion-sur-Mer ;
- Saint-Aubin-d'Arquenay.

Ces conventions portent sur une participation financière demandée aux communes signataires :

- Par délibération, Ouistreham Riva-Bella fixe le montant de la participation par élève ;
- Par délibération, chaque commune détermine ses propres tarifs d'inscription.

Le fonctionnement de l'école de Musique était assuré par un comité de pilotage (conseil d'établissement) jusqu'en 2014. Les communes conventionnées n'étant plus présentes lors de cette instance elle a été dissoute.

Le financement de l'Ecole de Musique provient :

- De Ouistreham Riva-Bella majoritairement ;
- Des communes conventionnées uniquement pour les élèves de leur territoire ;
- Des droits d'inscriptions des élèves ouistrehamais et extérieurs dans le cadre du conventionnement ;
- D'une subvention du Département du Calvados versée annuellement sur demande par dépôt de dossier ;
- De subventions exceptionnelles en réponse à des appels à projets.

II. PÉDAGOGIE

L'école de musique a pour mission d'assurer l'enseignement de la musique et de mettre en place une pédagogie adaptée et évolutive de manière à sensibiliser chaque public, à former des artistes amateurs éclairés et autonomes, ainsi que d'accompagner les élèves désireux de s'orienter vers une filière professionnelle.

a- La cohérence des études musicales

L'apprentissage et la pratique mettent en jeu de façon synergique :

- La sphère sensorielle (oreille, voix, sens rythmique, sens de l'espace) ;
- Le travail instrumental ou vocal avec sa dimension technique et corporelle ;
- Le développement de l'imaginaire, du sens créatif et de la capacité à improviser et inventer ;
- Le développement des connaissances, de la curiosité et de la culture musicale ;
- Le lien social par lequel la pratique artistique prend tout son sens.

Quels que soient les choix de l'élève, l'organisation des études prend en compte cette réalité en intégrant ces différents éléments à un rythme ou dans des proportions qui varient selon les esthétiques musicales, l'âge de l'élève et son projet personnel. La complémentarité et les liens entre les différentes disciplines sont privilégiés (pratiques collectives, instrumentales, formation musicale générale, ateliers et concerts).

A travers des situations pédagogiques diverses, l'élève, apprenti musicien, est acteur de sa progression, construit son savoir théorique, son savoir-faire, acquière une autonomie et une capacité d'auto-évaluation.

b- Effectif

L'équipe pédagogique est évolutive en fonction des départs, des remplacements et des besoins. Elle est constituée à ce jour de :

- 1 directrice
- 1 coordinateur pédagogique
- 13 professeurs (incluant le coordinateur), dont 2 en temps complet
- 154.25 heures d'enseignements
- 271 élèves

L'école compte 358 élèves dossiers physiques (cours collectifs + cours individuels instruments), 271 élèves physiques pour la rentrée 2022/2023 pour une population de 20 218 habitants

Sur les 358 élèves, 185 sont inscrits en cursus instrumental individuel.

125 élèves sont mineurs, 60 élèves sont majeurs.

Les élèves en cursus et hors cursus se répartissent ainsi :

Initiation	17 personnes	9.19%
Cycle I	81 personnes	43.78%
Cycle II	13 personnes	7.03%
Cycle III	3 personnes	1.62%
Adultes	4 personnes	2.16%
Hors cursus	8 personnes	4.32%
Hors cycle	59 personnes	31.90%

La répartition des élèves par discipline est la suivante :

Saxophone :	14
Flûte traversière :	10
Guitare classique :	21
Guitare électrique :	17
Basse :	3
Piano :	37
Violon :	26
Violoncelle :	2
Batterie/Percussion :	29
Tuba :	2
Trompette :	4
Cor :	1
Chant :	19

On constate que trois instruments sont particulièrement demandés (piano, guitare classique et violon). La demande est constante. Pour les autres instruments, la demande est très variable et peut même s'éteindre.

Sur les 358 élèves, 93 sont inscrits en formation musicale.

86 élèves sont mineurs, 7 élèves sont majeurs.

Les élèves en cursus et hors cursus se répartissent ainsi :

Initiation	18 personnes	19.35%
Cycle I	52 personnes	55.92%
Cycle II	12 personnes	12.90%
Adultes	11 personnes	11.83%

Les interventions en milieux scolaires sensibilisent en moyenne 850 élèves à la musique grâce à plusieurs actions :

- Projet choral en milieu scolaire à Ouistreham Riva-Bella ;

- Projet choral en milieu scolaire sur les communes de Bénouville, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer ;
- Projet « CM2 à l'orchestre » en direction des classes de CM2 de Ouistreham Riva-Bella.

c- Disciplines

Les disciplines sont enseignées soit en cours individuels soit en cours collectifs :

- Cours individuels : piano, percussions, batterie, guitare, violon, tuba, trombone, trompette, cor d'harmonie, flute traversière, saxophone, chant.
- Cours collectifs : formation musicale, éveil musical, harmonie junior, orchestre à cordes (niveau cycle I), atelier de musique celtique, chorale enfants, chorale jazz/gospel, formation de musiques actuelles, formation de jazz.

Les élèves peuvent suivre un cursus instrumental jusqu'au 3ème cycle et un cursus de formation musicale jusqu'en 2ème cycle.

Parallèlement, les élèves participent à une ou plusieurs pratiques d'ensembles venant compléter leur apprentissage.

Le cursus instrumental est déterminé comme suit :

- 1 an en *cycle initiation* de 20 min par semaine pour les 6 à 8 ans (jusqu'au CE2 inclus) ;
- 4 ans en *cycle 1* de 30 min par semaine (suivant l'avancée de l'élève et l'instrument choisi le cycle peut être allongé ou diminué) ;
- 3 ans en *cycle 2* de 30 min pour les deux premières années puis 45 min par semaine (suivant l'avancée de l'élève et l'instrument choisi le cycle peut être allongé ou diminué) ;
- *Cycle 3*, 45 min par semaine.

L'objectif reste cependant de pouvoir tendre vers une application des temps de cours des cursus des conservatoires, à savoir :

Initiation et 1er cycle = 30min – 2ème cycle = 45min – 3ème cycle = 1h. Il est rappelé que l'EMIO est habilité pour le 3ème cycle non diplômant.

Le cursus de formation musicale est déterminé comme suit :

- *Eveil musical*, 2 ans (GS, CP), cours de 45 min ;
- *Cycle 1* de 4 ans, dont les deux premières années sous forme d'ensembles débutants ;
- *Cycle 2* de 3 ans ;
- *Cycle adulte* de 3 ans.

d- Champs d'intervention

L'EMIO dirige son enseignement vers tous les publics, y compris les publics dits "empêchés" (ULIS, EHPAD, RPE).

La qualité de ce service s'appuie sur une pluralité de disciplines à destination de tous et pour tous les âges, selon des parcours diversifiés qui permettent à chacun de progresser à son rythme.

De plus, les enseignements individuels et collectifs sont organisés de façon à relier les pratiques.

A partir de la rentrée 2022, des ateliers de *technique Alexander* en petit groupe seront proposés toute l'année gratuitement aux élèves de l'école, ils pourront aussi accueillir les adhérents des autres structures du Pavillon (Maison des Jeunes, RPE, CSC).

A noter que l'EMIO délocalise en plus son enseignement sur des projets spéciaux avec l'Education Nationale.

e- Objectifs

L'Objectif est d'assurer un enseignement de qualité accessible au plus grand nombre et respectueux des possibilités de chacun.

L'école de musique a pour vocation d'accompagner des élèves artistes vers une pratique artistique amateur riche et autonome et pour certains, vers une formation professionnalisante au sein d'un Conservatoire à Rayonnement Régional ou de Conservatoire à rayonnement Départemental. L'école de Musique offre une formation aussi complète que possible. La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de

l'approfondissement et des choix. Il s'agit de susciter, de développer toujours l'intérêt, la curiosité et d'encourager l'investissement et le dépassement de soi.

III. BILAN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2008 À 2021

La migration vers le Centre socioculturel a permis à l'école de Musique de s'ouvrir à de nouveaux publics et à de nouveaux partenariats.

a- Evolution

L'aménagement d'une école de musique dans un lieu partagé permet d'évoluer vers des projets plus transversaux.

Bien que cette intégration ait tenu toutes ses promesses, le risque d'être dilué entre les différents services et associations peut toutefois faire perdre à l'école un peu de son identité et de sa mission première qui est la formation de musiciens.

La mise en place des ensembles débutants a été bien accueillie par les familles et les enfants car elle place l'instrument – et donc la pratique musicale – au centre des apprentissages. Cependant, malgré son intérêt, cette méthode a été abandonnée à la rentrée 2022, car elle était beaucoup trop contraignante à mettre en place dans notre structure et posait des problèmes d'organisation trop importants.

Le festival *MUZACT* fédère des écoles de musique et leurs enseignants (Mortain, Vire, Avranches, Ouistreham Riva-Bella, Cabourg, Douvres...) mais aussi des amateurs « autonomes » (groupes, solos) ou des chorales, qui trouvent là un lieu d'expression et d'échange. Sur une journée, *MUZACT* accueille environ deux cent musiciens et autant de spectateurs. Il a été décidé de fondre *Muzact* dans la journée de la fête du Pavillon pour fédérer l'ensemble des structures du Pavillon autour d'un même projet partagé.

La participation de l'école à la nuit des conservatoires fin janvier permet un premier temps de rencontre et de rendu pour clore le premier trimestre, c'est le premier grand rendez-vous de l'année.

La mise en place de la semaine musicale en fin d'année permet aux enfants de découvrir les instruments et de rencontrer les professeurs, et ainsi de murir un choix durant l'été. Ce temps est apprécié par les familles.

b- Atteinte des objectifs

La mise en place des réseaux est toujours en évolution, de plus en plus de projets inter-écoles et interdisciplinaires sont proposés. Les prêts de matériel inter-écoles deviennent souvent ressources et permettent de mener à bien des évènements.

Le développement des musiques actuelles a donné lieu à des modifications d'organigramme afin de répondre à une forte demande en instrument de musiques amplifiées, ainsi qu'en chant. Cela a également contribué à l'évolution des résidences d'artistes et des pratiques amateurs.

Le partenariat avec l'éducation Nationale est reconduit chaque année et s'est étoffé avec « Les CM2 à l'orchestre » qui sont appréciés et reconnus par tous les acteurs de ce projet. Cependant le dispositif de l'orchestre à l'école montre aussi des limites et doit être rediscuté en équipe pour être réadapté.

Avec l'installation au Centre socioculturel, les projets transversaux se sont largement développés avec les associations de Danse, Théâtre, Arts Plastiques, la bibliothèque municipale, etc. L'école a également contribué régulièrement au projet du Centre sous forme d'interventions ponctuelles, ou de projets annuels.

IV. PERSPECTIVES

Arrivé à échéance du précédent projet d'établissement au bilan incontestablement positif, l'école de Musique de Ouistreham Riva-Bella se projette vers l'avenir et développe de nouveaux objectifs.

Cette projection d'avenir émerge d'une mécanique de fond, bien engagée, riche des diversités de l'équipe enseignante, et vise principalement à consolider et amplifier les liens pédagogiques déjà tissés et les transversalités qui font désormais partie de la structuration de l'école.

Le nouveau projet d'établissement consolide l'organisation pédagogique existante, tout en affirmant 4 objectifs stratégiques d'avenir pour l'école de Musique :

a- Investissement de l'école dans une structure plus élargie

La diversité du parcours artistiques et de points de vue des enseignants est une des richesses de l'établissement. A l'épreuve des débats pédagogiques

sur des sujets aussi essentiels que l'évaluation, les liens entre culture musicale générale (FM) et cours d'instrument, ou encore les pratiques d'ensemble, cette diversité nous astreint à nous convaincre, nous remettre en question, développer des arguments et des stratégies pédagogiques, et à nous inspirer de la pratique des collègues. Ainsi, cette diversité est le creuset de notre énergie et elle est en cela un moteur d'innovation. Non seulement il ne faut pas la nier, ni la gommer, mais il faut l'encourager et l'amplifier par les partenariats extérieurs et par l'apport de la création. La création d'œuvres originales, les rencontres avec les artistes et les projets inédits avec d'autres acteurs culturels sont autant de pistes à poursuivre et à développer dans notre établissement.

L'EMIO fait maintenant partie du Pavillon et doit travailler à mener des projets communs avec les autres structures de ce Pôle (Relais Petite Enfance, Maison des Jeunes, Centre Socioculturel, Tiers-Lieu). A partir de la rentrée 2022, des projets seront fait à l'année pour la pratique de la technique Alexander et des ateliers en familles dans la cadre du CSC au Pavillon.

L'usage du Tiers-lieu et de l'espace de coworking pour la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) ou d'autres usages informatiques liées à la musique doit également être étudié avec les conseillers numériques.

b- Poursuite des partenariats

Au-delà de l'ambition pédagogique et de l'exigence qui définissent substantiellement notre projet, nous sommes réunis par le partage humain avec les élèves, par l'émotion que l'on ressent et que l'on transmet. Au-delà de la transmission de savoir-faire, notre projet est un projet du savoir-être, fondé sur des valeurs : effort individuel, écoute, bienveillance, faire avec les autres. Notre pédagogie aspire à être une trace pour l'élève : une trace dans sa culture artistique, ses valeurs et sa perception du monde.

Les partenariats classiques avec les publics cibles sont évidemment à maintenir (Ecole primaire, EHPAD, RPE ...) mais d'autres projets tournés vers l'extérieurs et le privé peuvent d'être envisagés.

Enfin les interventions en milieu scolaire doivent impérativement être conçues et portées en étroites relation avec les enseignants des classes, il nous appartiendra à l'avenir de revoir le fonctionnement de ce partenariat.

c- Rayonnement élargi

L'administration d'une école de musique, loin d'être un bureau d'enregistrement des inscriptions et des plannings, constitue une interface de communication de l'établissement avec les élèves et les familles. A côté de sa mission d'intendance, elle a une mission d'information, d'orientation et de conseil.

L'administration doit également s'adapter aux nouveaux usagers de l'information, avec une dématérialisation plus importante. Le recours aux mailings a remplacé les courriers postaux pour les dossiers d'inscriptions ces dernières années, et la facturation est maintenant gérée via le portail famille Inoé. La question du déploiement d'un logiciel métier spécialisé pour les écoles de musique, avec une interface pour les familles et un extranet pour les enseignants, est à l'étude.

d- Dynamisme des ensembles

La pratique collective est proposée dès l'initiation avec un cursus d'orchestre obligatoire faisant partie intégrante de la formation musicale. L'élève est encouragé à participer à une pratique collective car cela fait partie intégrante de son cursus. Elle permet en effet de partager le plaisir de jouer de la musique avec d'autres camarades mais aussi de découvrir de nouvelles esthétiques, de mettre à profit son savoir-faire au service d'un groupe, de trouver sa place au sein d'un ensemble et de créer des liens.

Nous souhaiterions développer encore plus la pratique amateur accompagnée afin que les élèves, même en fin de cursus, conservent le goût de la pratique d'ensemble avec une plus forte autonomie.

De même, tous les ensembles sont ouverts à tous les musiciens amateurs qui peuvent s'inscrire uniquement pour une pratique collective. La fermeture de plusieurs classes ces dernières années priverait les orchestres de certains instruments rendant la pratique collective plus compliquée. Il faut arriver à recréer une dynamique via des partenariats que le transfert de l'école à la Communauté Urbaine de Caen la Mer pourrait apporter.

e- Renforcer la prise en compte des publics et de leurs droits

A la rentrée 2022, une nouvelle organisation des inscriptions et réinscriptions est mise en place. L'objectif de cette nouvelle formule est de faciliter les démarches des familles. Ainsi, lors du forum de rentrée, les élèves prennent

les informations sur les plannings des cours collectifs et notent le rendez-vous avec leur professeur d'instrument qui a lieu dans les 8 jours suivants pour fixer les horaires de cours de toute la classe. L'ensemble des cours débutent le lundi en 8 après le forum des associations, soit en 2022 le 12 septembre.

Le planning des cours de Formation Musicale et/ou celui de l'instrument et/ou celui de la pratique collective sont le plus possible regroupés. L'objectif est d'éviter au maximum aux enfants ainsi qu'aux parents de multiplier les allers/retours dans la semaine. Ce regroupement de cours s'effectuera du mieux possible en tenant compte du planning de chacun, élève comme professeur.

Dans sa mission de service public, l'école de musique travaille à intensifier les démarches pour l'élargissement à tous les publics. Pour ce faire, l'équipe a entrepris des démarches pour se rapprocher des associations locales et des équipes du CSC afin d'explorer les possibilités de mise en place de projets avec les publics les plus socialement éloignés.

V. Conclusion

La proportion des élèves qui s'orienteront vers un cursus professionnel est faible mais elle existe (comme avec le ténor Cyril Dubois). La grande majorité sera mélomane, se rendra dans les salles de concerts, notre mission en tant que service public est de donner l'accès à une culture artistique et à des savoir-faire techniques et théoriques de qualité.

Au même titre que l'école traditionnelle, l'école de musique apporte de façon complémentaire une forme d'éducation culturelle, éveille le sens de l'auto-responsabilité, particulièrement par les pratiques d'ensemble.

Les pratiques collectives, cours, ateliers, ensembles, sont un moment idéal pour le jeune de partage et de mise en commun des connaissances, quel que soit son niveau. Il aura, de cette façon, une première expérience de travail en collectif, étape fondamentale dans la réalisation d'un projet commun.

Une autre des missions de l'EMIO est de favoriser les pratiques amateurs, les adultes ou les publics hors cursus, qui feront de la musique d'ensemble avec plaisir et sérieux, participeront et iront aux concerts, souvent avec leur famille. Ces publics sont bien souvent d'anciens élèves qui reprennent une activité artistique après une interruption plus ou moins longue.

La musique se donne, se partage, le rôle de l'EMIO est de la rendre accessible à tous par son rayonnement dans la ville et plus largement le bassin de vie.